

FORMATION SSIAP1 - AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE



OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'Agent de Sécurité Incendie

- Entretien et vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité
- Application des consignes de sécurité
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Surveillance du PC
- Appel et réception des services publics de secours
- Secours à victimes
- Assistance à personnes
- Mise en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité



PRÉ-REQUIS

- Qualification PSC1 ou PSE (de moins de 2 ans) ou SST en cours de validité
- Aptitude médicale physique spécifique adaptée (de moins de 3 mois)
- Compréhension et retranscription de la langue française (test).



DURÉE 75h



ÉQUIVALENCE – SUITE DE PARCOURS

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005, des équivalences et/ou réduction de parcours sont possibles pour sapeurs-pompiers et pompiers militaires, après étude du dossier.

Les titulaires du SSIAP1 peuvent suivre une formation SSIAP2 après 1607h d'expérience justifiée en tant que SSIAP1.



EFFECTIF

De manière réglementaire, l'effectif est plafonné à 12 personnes maximum



TARIFS / CALENDRIER

sur demande, après étude des possibilités d'adaptation du parcours de formation

LIEUX DE LA FORMATION, CONTACTS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le SSIAP 1 est proposé **sur tous les sites MACC1**. L'accès est possible sous réserve de conformité aux prérequis.
Agrément SSIAP délivré par le SDIS des Landes.



AGENCE DE BORDEAUX

6 rue du Pr Dangeard – Espace Masterclub E3 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210777096 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Bordeaux : en moyenne 1 session/mois. Délai d'attente de 1 à 2 mois.



AGENCE DE DAX

3 rue des Salines 40100 Dax
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-040-2024-07-04-20190704654 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Dax : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



AGENCE D'AGEN

145 Avenue Henri Barbusse 47000 Agen
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-047-2025-09-24-20200757103 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Agen : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



AGENCE DE LIBOURNE

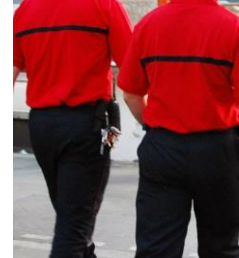
189 avenue du Maréchal Foch 33500 Libourne
Tél. : 05 56 32 13 13 - e-mail : formation.securite@macc1.net
www.macc1.net

Aut. d'exercer n° FOR-033-2026-03-23-20210779859 délivrée par le CNAPS – Art.L612-14 du CSI : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

Libourne : en moyenne 2 sessions/an. Délai d'attente de 2 à 9 mois selon calendrier.



Cette formation est accessible aux personnes handicapées, sous réserve d'aptitude médicale attestée par un certificat établi selon le modèle fourni. Une référente handicap est disponible au centre pour accueillir les personnes en situation de handicap et recueillir leurs besoins spécifiques.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.

 **DURÉE 75h**

1- LE FEU ET SES CONSEQUENCES

- Le feu
- Comportement au feu

2 - SECURITE INCENDIE

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3 - INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

4 - ROLES ET MISSIONS DE SECURITE INCENDIE

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

5 - CONCRETISATION DES ACQUIS

- Visites applicatives 2 ERP + 1 IGH (réelle ou virtuelle)
- Mises en situation d'intervention

EXAMEN

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques

La pratique comprend des mises en situation, des exercices d'extinctions sur feux réels, exercice de désenfumage.

Des visites applicatives sur des sites extérieurs à caractère obligatoire sont intégrées à la formation.

Modalités des épreuves certificatives

L'examen comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique :

Epreuve théorique : QCM électronique de 30 questions portant sur l'ensemble du programme- 30 mn

Epreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistre 15 mn

Le stagiaire doit valider les 2 épreuves pour réussir son SSIAP1.

En cas d'échec à l'une de ces 2 épreuves ; il conserve le bénéfice de l'épreuve acquise pendant une durée de 12 mois.



Depuis 2021, MACC1 propose des immersions en réalité virtuelles dans des univers spécifiques : magasin, parking souterrain, IGH, entreprise industrielle.

Grâce à des casques de réalité virtuelle avec son spatialisé,

les candidats sont confrontés à des scénarios générés à volonté par l'équipe pédagogique.